



Rapport financier semestriel

30 juin 2018

Sommaire

A. Rapport d'activité.....	2
B. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne.....	8
Bilan au 30 juin 2018.....	9
Compte de résultat au 30 juin 2018	10
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2018 ...	11
Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018.....	11
Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2018	12
Notes annexes aux États financiers	13
1. Evènements significatifs au 30 juin 2018.....	13
1.1 Financement de l'activité.....	13
1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2017	13
1.3 Augmentation de capital Fisea.....	13
1.4 Dégradation de la cotation de la Turquie	13
2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement	13
3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2018	16
3.1 Périmètre et méthodes de consolidation	16
3.2 Principes et méthodes comptables.....	20
3.3 Impacts de la première application d'IFRS 9.....	35
3.4 Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2018	40
3.5 Risque de crédit.....	52
3.6 Informations complémentaires.....	55
C. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018	56
D. Responsable du rapport financier semestriel	58

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composants, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Md€ milliards d'euros.

A. Rapport d'activité

Autorisations

Le montant total des autorisations données pour compte propre (AFD et Proparco) au 30 juin 2018 s'élève à 2 465 M€, contre 3 373 M€ au 30 juin 2017, hors activité de refinancement de Proparco (1,1 Md€). Cette baisse porte à la fois sur l'activité pour compte propre (Etats étrangers et outre-mer) et sur l'activité pour compte de tiers.

Dans les **États étrangers**, les autorisations données atteignent 2 308 M€, soit une baisse de 829 M€ par rapport au 30 juin 2017. Cette dernière est principalement marquée sur l'activité des prêts souverains (- 627 M€). Un prêt de soutien budgétaire à l'Irak pour 430 M€ avait été réalisé en 2017.

Dans **l'Outre-mer**, les autorisations données sont également en repli : elles représentent 156 M€ au 30 juin 2018 contre 235 M€ au 30 juin 2017.

Enfin, les autorisations données pour **compte de tiers** s'élèvent à 190 M€ au 1er semestre 2018, contre 409 M€ au 1er semestre 2017. Cette baisse concerne essentiellement les activités pour le compte de l'Union européenne (-195 M€).

Versements

Les versements pour compte propre (AFD et Proparco) s'élèvent à 1 850 M€ au 30 juin 2018, contre 1 581 M€ au 30 juin 2017, soit une progression de 17%.

✓ Activité dans les États étrangers

Le total des versements dans les États étrangers s'élève à 1 189 M€ au 30 juin 2018 (+ 14 %). La hausse des versements porte sur les prêts (+ 19% pour un total de 1 089 M€) et plus particulièrement sur l'activité non-souveraine (+55% par rapport à juin 2017), les prêts de politiques publiques et les aides budgétaires sur prêts (200 M€ ont ainsi été versés sur le prêt 'Développement rural post-conflit' en Colombie au premier semestre). Par ailleurs, l'AFD s'est engagée dans une politique de lissage des versements avec pour conséquence des versements accrus sur le premier semestre. Enfin, cette hausse traduit la concrétisation d'efforts engagés pour renforcer le suivi et le pilotage des versements.

En particulier :

- Une structuration du plan d'affaires qui permet d'augmenter le volume cible de versements (part des Prêts de Politique Publique, FMT et ABG dans les octrois versus prêts projets) ;
- Une analyse renforcée des projets lors de l'instruction sous l'angle de leur « capacité à verser » ;
- La réorganisation de la direction des opérations, qui renforce l'efficacité de suivi du portefeuille, des restes à verser et de la qualité des projets. Ainsi au cours du premier trimestre, une action sur plus de 200 projets du portefeuille a été réalisée avec les agences pour identifier les pistes d'accélération des versements.

✓ Activité dans l'Outre-mer

Les versements sont en diminution de 42%. Ils s'établissent à 116 M€, au 30 juin 2018 contre 201 M€ au 30 juin 2017. Cette diminution traduit l'impact du ralentissement des autorisations d'engagements dans l'Outre-Mer, déjà engagé en 2017.

✓ Activité de Proparco

Les versements de Proparco en prêts et participations dans les pays étrangers s'élevaient à 545 M€ sur le 1^{er} semestre 2018, contre 334 M€ sur la même période en 2017, soit une augmentation de 63 %. Le montant des décaissements en 2018 est en nette croissance après un creux en 2017 (410 M€ en juin 2016 et 334 M€ en juin 2017). Ceci s'explique par le niveau des versements 2017, qui a été relativement faible sur l'année (825 M€ sur l'ensemble de l'année pour un objectif de 1010 M€).

A fin juin 2018, le montant de 545 M€ est en phase avec l'objectif annuel de 1110 M€.

Résultats financiers

Les états financiers, présentés selon les normes comptables internationales (IFRS), font apparaître un résultat net part du groupe de 95 M€ au 30 juin 2018 contre 227 M€ au 30 juin 2017. Cette baisse s'explique principalement par un recul du PNB de 61 M€ au 30 juin 2018 et une augmentation des charges d'exploitation non bancaires de 21 M€ combinés à une variation du coût du risque de -56 M€ qui résulte notamment de l'affinement méthodologique du modèle de provisionnement collectif réalisé au 30 juin 2017 qui avait conduit à une reprise de provision à hauteur de 49 M€.

Le produit net bancaire généré sur le premier semestre 2018 s'élève à 312 M€, contre 373 M€ au premier semestre 2017. Cette baisse est due exclusivement aux effets de comptabilisation en juste valeur de certains instruments financiers, en particulier les instruments de couverture mis en place. Ces effets ont été renforcés dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 9, applicable au 1^{er} janvier 2018.

Les charges d'exploitation non bancaires sont en hausse de 21 M€, s'élevant à 200 M€ au 30 juin 2018 contre 179 M€ au 30 juin 2017, en cohérence avec le budget prévisionnel de l'AFD pour 2018 et avec la hausse des engagements prévue sur l'année.

Perspectives

L'année 2018 constituera une étape importante pour réaliser l'engagement du Président de la République d'atteindre 0,55% du RNB consacré à l'aide publique au développement à l'horizon 2022. La trajectoire de croissance de 2016 et 2017 se poursuivra en 2018 à un rythme plus mesuré, avec des prévisions d'engagements prévues de 11Md€ soit une croissance de 7% par rapport aux réalisations 2017.

L'année 2018 marquera également l'adoption du Contrat d'objectifs et de Moyens 2017-2019 qui formalise les priorités fixées à l'AFD par le Gouvernement et précise les moyens dont elle dispose pour l'atteinte de ces objectifs, ainsi que l'adoption et la déclinaison du nouveau plan d'orientations stratégiques du Groupe AFD pour la période 2018-2022.

En 2018, le Groupe AFD poursuivra l'opérationnalisation de son mandat relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. L'objectif de mobiliser 50 % des financements octroyés en faveur de projets à co-bénéfices pour le climat est conservé et étendu à la totalité du groupe AFD. L'AFD se fixe par ailleurs pour objectif que 100% des projets financés soient cohérents avec des trajectoires de développement de long terme bas-carbone et résilient.

En 2018, le Groupe AFD définira de nouveaux objectifs opérationnels et engagera une réflexion autour de l'accroissement des moyens dédiés à la thématique du genre pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément aux conclusions du CICID¹ du 8 février 2018, l'AFD continuera à faire de la lutte contre les vulnérabilités et la réponse aux crises l'un des axes forts de son action. Elle le fera notamment dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel, dont l'AFD assure la coordination depuis le 21 septembre 2017. L'AFD poursuivra en 2018 la mise en œuvre de la facilité paix et résilience (facilité Minka) qui atteindra 200M€ par an d'ici 2020, en consolidant les initiatives déjà existantes (Sahel, Lac Tchad, pourtour syrien et irakien, RCA) et en étudiant l'opportunité d'en créer de nouvelles.

Par zone géographique, les prévisions d'activité pour l'année 2018 pour l'AFD se présentent de la manière suivante :

- **L'Afrique reste la géographie d'intervention prioritaire du Groupe AFD.** En 2017, l'AFD a adopté une nouvelle stratégie « Tout Afrique » afin de mieux appréhender les enjeux communs à tout le continent.
- Conformément aux engagements du Président de la République de doubler les financements du groupe AFD vers l'Afrique continentale et aux conclusions du CICID, **les perspectives pour 2018 sur l'Afrique subsaharienne intègrent une cible d'activité de 3 Mds€.** Les moyens en subventions attendus devront permettre d'augmenter significativement les appuis aux pays les moins avancés prioritaires pour la France, et notamment ceux du Sahel conformément aux conclusions du CICID. L'AFD s'attachera à augmenter ses actions dans le secteur de l'éducation, en cohérence avec les ambitions de la France, avec un effort particulier sur la scolarisation des filles. L'AFD accentuera également son effort au cours des cinq années à venir au Mali, au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger, et au Tchad, à travers les initiatives Tiwara au Sahel et Kouri autour du bassin du lac Tchad, dans le cadre de la facilité paix et résilience. Les interventions spécifiques à ces initiatives ciblent les populations les plus fragiles selon trois axes : l'insertion sociale et économique de la jeunesse, une réponse aux enjeux démographiques et l'appui au développement local.
- **En 2018, l'activité de l'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient continuera de croître avec un objectif d'autorisations d'engagement de 1,6 Md€.** L'AFD appuiera la Tunisie dans la mise en œuvre de sa contribution déterminée au niveau national (NDC) en matière de lutte contre le changement climatique. L'AFD mobilisera les instruments du Groupe pour appuyer le Maroc, la Turquie et la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie dans la mise en œuvre de leurs stratégies ambitieuses de promotion des énergies renouvelables. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la gouvernance, l'inclusion sociale et sur l'intégration des enjeux d'inégalités hommes/femmes dans les projets financés. Dans le cadre de la facilité paix et résilience, l'AFD poursuivra la mise en place de l'initiative SAWA visant à soutenir les pays touchés par la crise syrienne et par l'afflux de réfugiés en renforçant l'accès aux services publics essentiels pour les populations vulnérables.
- **L'objectif d'engagements financiers de l'AFD en Asie s'établit à 1,5 Md€ pour l'année 2018.** En cohérence avec sa nouvelle stratégie 2017-2021 d'intervention en Asie

¹ Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

adoptée en décembre 2017, l'AFD entend consacrer près de 80 % de ses engagements à la promotion d'un développement urbain durable, à la gestion de l'eau et à l'accompagnement de trajectoires économiques sobres en carbone. La nouvelle stratégie met l'accent sur les secteurs où la France dispose d'une expertise reconnue, particulièrement sur les sujets climatiques, environnementaux et sociaux.

- **Avec une cible d'autorisations d'engagements de 1,4 Md€ pour 2018, l'activité en Amérique latine et dans les Caraïbes reprendra en 2018 une trajectoire de croissance de ses engagements dont 70% à co-bénéfices climat.** Initialement prévu en 2017, un cadre d'intervention stratégique sera présenté en 2018, qui vise à accompagner les transitions bas-carbone et résilientes des pays et des territoires dans les secteurs d'expertise de l'AFD, avec une attention particulière portée aux enjeux d'inclusion sociale.
- **En 2018, l'activité Outre-mer devrait s'inscrire dans la dynamique de croissance qui est celle du groupe AFD, avec un objectif d'autorisations d'engagements de 1,73 Md€ (+12% par rapport à 2017).** Les projections de financements à destination des acteurs privés s'élèvent à 758 M€. Un maintien de la dynamique des prêts pour compte propre aux entreprises est anticipé, avec un objectif de 125 M€. La croissance de l'activité sera essentiellement portée par l'activité en faveur des acteurs publics bien qu'un ralentissement des demandes de financements soit constaté. Afin de contribuer à promouvoir l'insertion et l'influence des territoires ultramarins dans leurs bassins régionaux respectifs, des délégations régionales devraient être déployées progressivement, de manière à appuyer les initiatives locales et à fédérer, mutualiser et catalyser les ressources financières dédiées à l'intégration régionale.

Facteurs de risque

Les risques sur l'activité de prêts du Groupe AFD (encours et restes à verser signés) s'élèvent à 42,5 Md€, en progression de 807 M€ (soit 1,9%) sur le premier semestre 2018 contre une croissance de 0,4% (+145 M€) enregistrée au premier semestre 2017 et de 3,4 % (+ 1,2 Md€) en 2016. Cette croissance se décompose en 707 M€ pour l'AFD et 100 M€ pour Proparco. A l'AFD, la hausse est la résultante d'une progression des prêts souverains (+ 718 M€ à 23,9 Md€) et, dans le même temps, d'une baisse sur le non souverain (-11 M€ à 15,1 Md€) qui résulte d'une hausse de 128 M€ sur les Etats étrangers, mais également d'une baisse de 139 M€ sur l'Outre-mer.

Contrairement aux premiers semestres des années précédentes, l'encours des prêts pour compte propre de l'AFD (30,9 Md€) enregistre une hausse de 355 M€ (+1,2%).

Elle se décompose notamment en une hausse de 638 M€ (+3%) sur les prêts aux risques de l'AFD dans les Etats étrangers (+360 M€ sur les souverains à 14,96 Md€ ; +278 M€ sur le non souverain avec le refinancement Proparco), tirée notamment par un effet change favorable sur le non souverain (légère appréciation du dollar sur le premier semestre) et d'une baisse de 202 M€ sur les prêts aux risques de l'Etat (713 M€ de prêts remis et garantis). L'encours des prêts Outre-mer est en léger recul à 5,25 Md€ (-69 M€), tandis que les prêts aux risques de l'Etat dans l'Outre-mer sont également en recul de 20 M€.

La qualité moyenne du portefeuille global du Groupe est stable à BB avec une qualité moyenne de BB- sur le souverain et de BB+ sur le non-souverain. Dans le détail, elle s'établit à BB+ pour l'AFD dans les Etats étrangers, à BBB- dans l'Outre-mer, et à BB- pour Proparco.

Ainsi la part des risques du portefeuille non souverain de l'AFD dans les pays étrangers, classés en catégorie « investment grade » diminue à 45% contre 48% fin 2017.

Le taux de douteux global Groupe est en hausse à 3,2 % contre 2,9 % fin 2017, en raison de l'évolution du taux de douteux non souverain de 5% à 5,4%, contre un taux stable de 1% sur le souverain.

L'encours douteux de l'AFD progresse de 80 M€ (+11%). Cette hausse résulte principalement de dossiers déclassés en douteux dans l'Outre-mer. Dans les pays étrangers, les déclassements en douteux s'élèvent à 28,1 M€ mais sont compensés par ailleurs par une baisse des encours douteux de 21,8 M€. Les encours douteux souverains restent stables. S'agissant de Proparco, l'encours douteux progresse de 26 M€.

Les impayés du Groupe totalisent 352 M€ en progression de 19,4 M€ sur le semestre, dont 15,9 M€ sur le non souverain et 3,5 M€ sur le souverain. La hausse sur le non souverain est expliquée en majeure partie par l'évolution des impayés sur le portefeuille de Proparco. Le taux d'impayés s'établit à 1,2% sur le Groupe ; 1,7% sur le non souverain et 0,7% sur le souverain.

En vision sociale, les dépréciations d'actifs de l'AFD s'élèvent à 460 M€ contre 446 M€ fin 2017, soit +3% avec une dotation nette de 13,8 M€ contre 9,1 M€ au 30 juin 2017. Elle concerne principalement des dossiers dans l'Outre-mer. Les dotations aux provisions pour risques et charges sont constituées principalement des dotations aux provisions collectives pour 15,8 M€ contre une reprise de 19,7 M€ en juin 2017 (hors affinement méthodologique), d'une dotation aux provisions de 3,1 M€ sur les garanties données sur les sous-participations (dont 1,7 M€ de coût du risque) et d'une reprise de 1,8 M€ sur les provisions pour risques filiales. Les pertes sur créances irrécouvrables en capital s'élèvent à 4,1 M€, niveau stable par rapport à juin 2017.

Au total le coût du risque social de l'AFD est en hausse de 35,2 M€ au 30 juin 2018, comparé à juin 2017 retraité de l'impact lié à l'affinement de la méthode de calcul et s'établit ainsi à 31,6 M€ (charge) contre 3,6 M€ (produit) fin juin 2017.

Par ailleurs, le fonds de réserve de réserve sur le risque souverain a été doté à hauteur de 29,4 M€ pour être porté à 710,2 M€.

Le coût du risque de Proparco s'élève à 21,8 M€ ; il se décompose en un coût du risque individuel sur les prêts et garanties représentant une charge de 6,1 M€ et en une dotation sur les provisions collectives de 15,7 M€.

S'agissant du coût du risque consolidé du Groupe après application de la norme IFRS9, il ressort à (-3 M€) sur le semestre avec notamment les effets opposés de la mise à jour des paramètres de défaut (à la baisse) et de la dégradation de la situation en Turquie (à la hausse).

Les fonds propres s'établissent à 6 770,5 M€ au 30 juin en progression de 432 M€ par rapport au 31/12/2017 (6 338,9 M€).

En matière de solvabilité, l'AFD satisfait aux exigences minimales de fonds propres. Le ratio de solvabilité s'établit à 17,41% au 30 juin 2018, en légère amélioration par rapport au 31 décembre 2017 (16,44%).

B. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. Présentation générale

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 2 808 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Bilan au 30 juin 2018

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Actif				
Caisse, Banques centrales		1 282 531	1 016 778	1 016 778
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2 672 714	2 715 368	180 095
Instruments dérivés de couverture	2	1 591 582	1 575 481	1 679 788
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-	3 016 003
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	1 576 896	1 505 078	
Titres de dettes au coût amorti	5	862 880	843 527	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	5	6 514 987	6 416 714	6 613 638
<i>À vue</i>		1 528 913	1 260 143	1 260 143
<i>À terme</i>		4 986 074	5 156 571	5 353 495
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5	25 025 782	24 860 806	25 437 510
<i>Autres concours à la clientèle</i>		25 025 782	24 860 806	25 437 510
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		665	1 166	1 166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	778 182
Actifs d'impôts courants		3 436	1	
Actifs d'impôts différés		20 244	18 304	22 683
Comptes de régularisation et autres actifs divers	6	624 125	599 443	599 443
<i>Comptes de régularisation</i>		84 760	53 335	53 335
<i>Autres Actifs</i>		539 365	546 107	546 107
Participations dans les sociétés mises en équivalence	17	148 699	146 156	146 156
Immobilisations corporelles	7	191 608	194 190	194 190
Immobilisations incorporelles	7	35 404	31 822	31 822
Total de l'actif		40 551 553	39 924 834	39 717 454
Passif				
Banques centrales		-	76	76
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	310 405	266 205	266 205
Instruments dérivés de couverture	2	904 754	1 057 272	1 057 272
Dettes représentées par un titre au coût amorti	8	30 275 168	29 613 863	29 613 863
<i>Titres du marché interbancaire</i>		120 041	679 787	679 787
<i>Emprunts obligataires</i>		29 435 122	28 214 071	28 214 071
<i>Dettes subordonnées</i>		720 005	720 005	720 005
Dettes envers les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	8	656	17 060	17 060
<i>À vue</i>		-	16 416	16 416
<i>À terme</i>		656	644	644
Dettes envers la clientèle au coût amorti	8	2 733	2 187	2 187
<i>dont à vue</i>		2 733	2 187	2 187
Passifs d'impôts différés		7 428	8 455	6 345
Comptes de régularisation et passifs divers	6	1 965 953	1 811 741	1 811 741
<i>Fonds publics affectés</i>		71 755	69 776	69 776
<i>Autres passifs</i>		1 894 198	1 741 964	1 741 964
Provisions	9	922 874	912 460	849 211
Total des dettes		34 389 972	33 689 320	33 623 960
Capitaux propres Part du Groupe	(Tab 1)	5 960 586	5 939 036	5 798 892
<i>Dotation et réserves liées</i>		3 267 999	3 267 999	3 267 999
<i>Réserves consolidées et autres</i>		2 539 150	2 267 153	2 069 707
<i>Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres</i>		58 809	91 079	148 381
<i>Résultat de la période</i>		94 627	312 805	312 805
Intérêts minoritaires	(Tab 1)	200 995	296 478	294 602
Total du passif		40 551 553	39 924 834	39 717 454

Compte de résultat au 30 juin 2018

en milliers d'euros

	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	10	727 177	693 384
Opérations avec les établissements de crédit		151 352	151 751
Opérations avec la clientèle		343 496	327 885
Obligations et titres à revenu fixe		12 314	11 500
Autres intérêts et produits assimilés		220 014	202 248
Intérêts et charges assimilées	10	548 063	524 100
Opérations avec les établissements de crédit		318 022	306 637
Obligations et titres à revenu fixe		230 866	201 093
Autres intérêts et charges assimilés		-825	16 370
Commissions (produits)	11	45 156	33 927
Commissions (charges)	11	806	2 735
Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente			12 770
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat net de l'impact change	12	-21 472	52 027
Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	13	5 181	
Produits des autres activités	14	106 016	119 859
Charges des autres activités		1 232	12 086
Produit net bancaire		311 957	373 045
Charges générales d'exploitation	15	189 652	169 682
Frais de personnel		125 343	111 678
Autres frais administratifs		64 308	58 004
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	7	10 273	9 699
Résultat brut d'exploitation		112 033	193 664
Coût du risque	16	-3 332	52 271
Résultat d'exploitation		108 701	245 934
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	17	3 132	5 175
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-86	417
Résultat avant impôt		111 747	251 526
Impôts sur les bénéfices	18	-4 654	-13 070
Résultat net		107 093	238 456
Intérêts minoritaires		-12 465	-11 544
Résultat net - Part du Groupe		94 627	226 913

Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2018

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Résultat Net	107 093	238 456
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-11 976	
Gains et pertes nets sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		-33 059
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-11 976	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables :	-14 952	-
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		
Gains et pertes nets sur instruments financiers de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-14 952	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-26 929	-33 059
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	80 164	205 398
Dont part du Groupe	70 521	203 466
Dont part des intérêts minoritaires	9 643	1 932

Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

<i>en milliers d'euros</i>	Dotation	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part du groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2017(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	1 851 719	246 200	155 930	5 521 848	294 334	5 816 182
Quote part du résultat 2016 affectée dans les réserves			218 558	-218 558		-		-
Dividendes versés				-27 642		-27 642	-7 415	-35 057
Autres variations			-570			-570	-39	-609
Variation liées aux option de ventes						-	-92	-92
Résultat 2017				312 805		312 805	19 554	332 359
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2017					-7 549	-7 549	-11 741	-19 290
Capitaux propres au 31 Dec 2017(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	2 069 707	312 805	148 381	5 798 892	294 602	6 093 494
Incidence des changements de méthode comptable ou des corrections d'erreurs (IAS 19R)						-		-
Incidence des changements de norme comptable (IFRS 9)			197 446		-57 302	140 145	1 875	142 020
Capitaux propres au 1er janvier 2018(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	2 267 153	312 805	91 079	5 939 036	296 478	6 235 514
Quote part du résultat du premier semestre 2018 affectée dans les réserves			269 884	-269 884		-		-
Dividendes versés				-42 921		-42 921	-5 902	-48 823
Autres variations			2 113			2 113	941	3 054
Variation liées aux option de ventes						-	-101 876	-101 876
Résultat premier semestre 2018				94 627		94 627	12 465	107 093
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres du premier semestre 2018					-32 270	-32 270	-1 111	-33 381
Capitaux propres au 30 Juin 2018(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	2 539 150	94 627	58 809	5 960 586	200 995	6 161 580

Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2018

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Résultat avant impôts (A)	99 281	239 982
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 273	9 699
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux autres provisions	-107 620	-40 281
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3 132	-5 175
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	41 808	-5 878
Perte nette/(gain net) des activités de financement	5 583	16 652
Autres mouvements (1)(2)	44 940	-108 483
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	-8 148	-133 465
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-15 485	59 291
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-298 544	128 522
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	-70 852	-1 307 137
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	211 420	117 616
Impôts versés	-7 763	-11 727
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-181 224	-1 013 436
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	-90 091	-906 919
Flux liés aux actifs financiers et participations	-197 798	-489 544
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-11 271	-11 601
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-209 069	-501 145
Flux de trésorerie provenant des actionnaires	-	-
Flux de trésorerie à destination des actionnaires	-5 902	-7 415
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	855 531	1 618 560
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	849 629	1 611 145
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	550 469	203 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 258 242	769 479
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	1 016 702	173 209
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 241 540	596 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 808 711	972 560
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	1 282 531	384 140
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 526 180	588 420
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	550 469	203 082

(1) Dont ajustement de valeur des éléments de bilan

Notes annexes aux États financiers

1. Evènements significatifs au 30 juin 2018

1.1 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis sur le premier semestre 2018 deux emprunts obligataires sous forme d'émission publique et trois placements privés, ainsi qu'une opération d'abondement de souche, pour un volume global de 3,4 Mds€.

1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2017

Les comptes 2017 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 11 avril 2018.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a déterminé le dividende 2017 à verser par l'AFD à l'Etat. Celui-ci s'élève à 42,9 M€, soit un taux de 20 % du montant du résultat social de l'AFD et sera versé après publication au journal officiel.

Le solde du résultat après distribution du dividende, soit 171,7 M€, a été affecté en réserves.

1.3 Augmentation de capital Fisea

L'AFD a procédé à la libération de ses parts souscrites dans la filiale FISEA pour 20,0 M€ à la suite de l'augmentation de capital décidée par les associés le 13 juin 2018.

1.4 Dégradation de la cotation de la Turquie

A la suite de l'instabilité politique observée en Turquie, le risque souverain turc a été revu à la baisse par les agences de notations au mois d'août 2018.

Le comité des risques de l'AFD a ajusté la notation interne de la Turquie en mai 2018 mais compte tenu des évènements récents survenus depuis, l'AFD a décidé de revoir à la baisse la cotation du risque souverain impactant ainsi le niveau de provisionnement des contreparties non souveraines du groupe.

L'impact lié à cette nouvelle dégradation du risque souverain turc a été totalement pris en compte dans le résultat du Groupe AFD au 30 juin 2018 via une dotation complémentaire estimée par la direction des risques Groupe.

2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation ANC n° 2017-02 du 2 juin 2017, relative au format des documents de synthèse des

entreprises, relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe AFD au 30 juin 2018 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et sont par conséquent en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 30 juin 2018 de l'AFD, sont décrits dans la note 3.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers semestriels au 30 juin 2018 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur cette période. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	septembre 2016	
Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	(UE 2016/1905)	1er janvier 2018
IFRS 9 Instruments financiers	novembre 2016	
Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	(UE 2016/2067)	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 9	mars 2018	
Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	(UE 2018/1986)	1er janvier 2019 (1)

(1) Le groupe AFD a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

Lorsque l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe AFD, sauf mention spécifique.

Le groupe AFD publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 Instruments financiers (chapitre 3.2 Principes et méthodes comptables).

Les principales nouvelles normes publiées et non encore applicables sur le premier semestre 2018 sont les suivantes :

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location		
Remplacement d'IAS 17 – Contrats de location	octobre 2017	1er janvier 2019

➤ **Norme IFRS 9 Instruments financiers**

La norme IFRS 9 a remplacé la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs de l'exercice 2017 relatifs aux instruments financiers sont comptabilisés et évalués en application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

Les effets de la première application de la norme IFRS 9 sont présentés dans le chapitre 3.3 Impacts de la première application d'IFRS 9.

➤ **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients**

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

La norme IFRS 15 a remplacé les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle a regroupé dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle a introduit des concepts nouveaux qui peuvent modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe AFD a opté pour la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

➤ Norme IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe AFD a entamé le recensement des actifs immobiliers et les contrats liés au matériel informatique qui constitue la majorité des contrats de location du groupe.

A ce stade du projet, les conséquences chiffrées de l'application de norme IFRS 16 du groupe ne peuvent être raisonnablement estimées.

3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2018

3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

3.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- les sociétés ne présentant pas de caractère significatif ;
- les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une faible participation et n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

1.

en pourcentage d'intérêt	30/06/2018	31/12/2017
Filiales intégrées globalement		
Soderag	100%	100%
Proparco	65%	65%
Sogefom	60%	60%
Fisea	100%	100%
Propasia	65%	65%
Participations mises en équivalence		
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	50%	50%
Banque Socredo	35%	35%

Les intérêts minoritaires :

Les intérêts non contrôlants sont non significatifs au regard des états financiers du groupe, tant individuellement que cumulativement.

en milliers d'euros	30/06/2018			31/12/2017		
	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)
Proparco	35,05%	12 553	290 161	35,05%	19 750	286 109
Autres filiales		-87	-89 166		-196	8 493
Total part minoritaires		12 465	200 995		19 554	294 602
Total part du Groupe		94 627	5 960 586		312 805	5 798 892

Le Groupe AFD n'a pas d'engagement contractuel de soutenir les entités structurées Fisea et Propasia au-delà des engagements standards liés à sa détention du capital, et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.

Les intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées sont matériellement non significatifs au regard des états financiers du Groupe AFD.

3.1.2 Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

o L'intégration globale

Cette méthode s'applique aux filiales contrôlées de manière exclusive. Ce contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales. Il résulte (i) soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale, (ii) soit du pouvoir de désigner ou révoquer des membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance, (iii) soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur la filiale au regard des statuts en vigueur.

La méthode de consolidation consiste à incorporer poste par poste tous les comptes, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) créée en 1977.

Le changement de statut de Proparco d'établissement de crédit à société de financement est effectif depuis le 25 mai 2016 par notification de la BCE.

Au 30 juin 2018, le capital de cette société s'élève à 693 M€, la participation de l'AFD s'élève à 64,95 %.

- La Société de développement régional Antilles-Guyane (Soderag), dont l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit a été prononcé.

Au 30 juin 2018, le capital de cette société s'élève à 5,6 M€. L'AFD en détient 100 %.

- La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM).

Le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère de l'Outre-mer.

Au 30 juin 2018, le capital de cette société s'élève à 1,1 M€. L'AFD en détient 58,69 %.

- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée dotée d'un capital de 210,0 M€ est détenue à presque 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. La gestion de FISEA est assurée par Proparco.

- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 30 juin 2018, le capital est libéré à hauteur de 52 %, soit 5,2 M\$.

○ La mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe AFD exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut résulter le plus fréquemment (i) d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, (ii) de la participation aux décisions stratégiques, ou encore (iii) de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes. Au 31 décembre 2017, cette méthode a été appliquée à deux sociétés dans lesquelles l'AFD détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles la notion d'influence notable s'avère exister : la Société immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC) et la Socredo.

La méthode de consolidation consiste alors à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

○ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste

« Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

3.1.3 Retraitement des opérations

Les soldes du bilan et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes du Groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 30 juin 2018 sont indiquées ci-après.

3.2.1 Conversion des opérations en monnaie étrangère

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date à laquelle la valeur de marché a été déterminée. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et au passif lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres ».

3.2.2 Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés en application des principes et méthodes comptables conduisent à l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Le recours à des estimations concerne notamment :

- L'évaluation des pertes attendues à 12 mois ou à maturité en application du deuxième volet de la norme IFRS 9 ;
- Les provisions comptabilisées au passif du bilan (les provisions engagement sociaux, litiges, etc...)
- Certains instruments financiers dont la valorisation est déterminée soit à partir de modèles complexes, soit d'actualisation de flux futurs probabilisés.

3.2.3 Instruments financiers

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat.

Le groupe AFD a continué d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de couverture en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans le bilan du groupe en trois catégories (coût amorti, juste valeur par capitaux propres ou juste valeur par résultat). Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

- Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

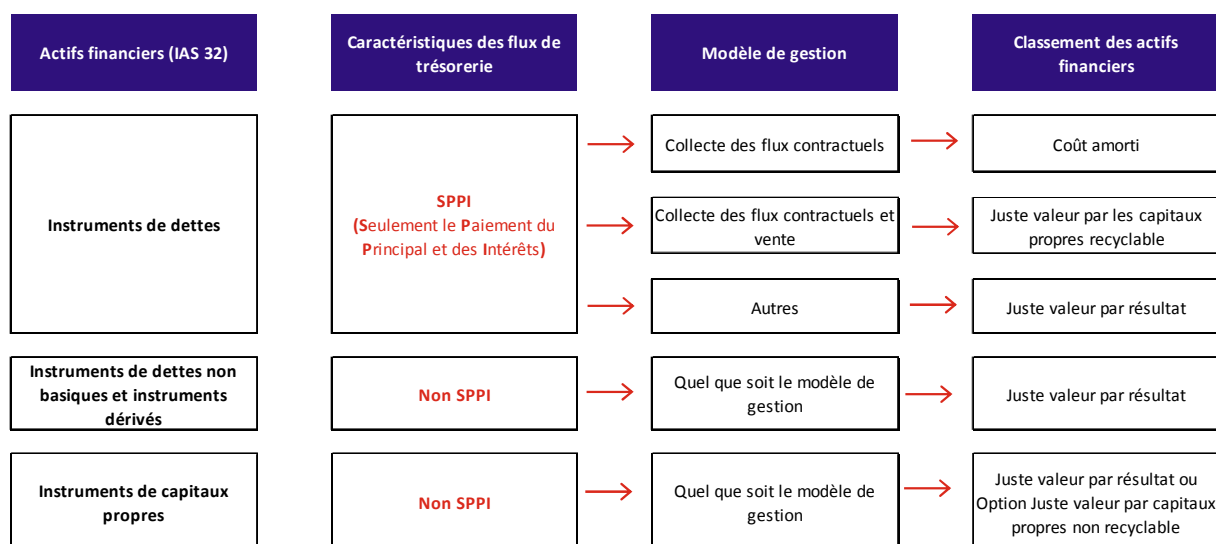
L'identification du modèle de gestion se fait au niveau du portefeuille d'instruments et non pas instrument par instrument en analysant et observant notamment :

- Les reportings de performance présentés à la direction du groupe ;
- La politique de rémunération des responsables en charge de gérer le portefeuille ;
- Les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence,...).

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- Le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- Le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ;
- Et tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :



a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

- o Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un événement de défaut survenu

postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

- Titres au coût amorti

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

b) Les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que l'AFD peut être amenée à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti (3.2.4. Dépréciations des prêts, créances et des titres de dettes).

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la cession, les variations de valeurs comptabilisées précédemment en capitaux propres seront transférées en compte de résultat.

c) Les instruments de dette à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les instruments de dettes ne respectant pas les critères SPPI :

- Les participations dans les fonds d'investissements et les participations directes avec option de vente et autres instruments de dettes (exemple : OPCVM ...)

Les caractéristiques des flux contractuelles sont telles que le test SPPI n'est pas satisfaisant et ne permettent pas de les classer en coût amorti.

En application de ses procédures, l'AFD classe ses actifs financiers en deux critères principaux : actifs cotés sur un marché et actifs non cotés.

Les actifs cotés sont répartis en deux sous-groupes, ceux cotés sur un marché « actif », attribut qui s'apprécie en fonction de critères objectifs, ou ceux cotés sur un marché inactif. Les actifs cotés sur un marché « actif » sont automatiquement classés en niveau 1 de juste valeur. Les actifs cotés sur un marché « inactif » sont classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur selon la méthodologie de valorisation utilisée. Lorsqu'il existe des données observables directes ou indirectes utilisées pour la valorisation, l'actif est classé en niveau 2 de juste valeur.

Lorsqu'il n'existe pas de telles données ou que ces dernières n'ont pas de caractères « observables » (observation isolée, sans récurrence), l'actif est classé en niveau 3 de juste valeur, au même titre que les actifs non cotés. Tous les actifs non cotés sont classés en niveau 3 de juste valeur et sont valorisés principalement selon deux méthodes, la quote-part d'actif net réévalué sur la base des derniers états financiers transmis par les entités concernées (< 6 mois) et le coût historique pour les filiales immobilières de l'AFD.

La revue des valorisations est effectuée selon une fréquence semestrielle. En cas de modification des paramètres qui pourraient justifier la modification du niveau de classement en juste valeur, le département des Risques Groupe décide de proposer le changement de classification qui est soumis à la validation du Comité des Risques.

- Les prêts

Certains contrats de prêts sont assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les flux de remboursement anticipé de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt.

- les instruments dérivés de change ou de taux utilisés dans le cadre de couverture économique

Il s'agit des instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39. Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ». La juste valeur des dérivés de change, contractés par l'AFD, intègre fréquemment une composante couverture de marge future des prêts libellés en devises. Le résultat de change des actifs associés comptabilisé en produits ou charges des autres activités compense partiellement cet impact. Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soule encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Enfin, les derniers éléments intégrés dans cette rubrique correspondent aux actifs et passifs à la juste valeur par option et aux impacts résultant de la valorisation du risque de crédit (*Credit Valuation Adjustment / Debit Valuation Adjustment*).

d) Les instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la Juste Valeur par Capitaux propres Non Recyclables. Ce choix effectué au cas par cas pour chaque instrument est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres est retenue :

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en capitaux propres et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves consolidées.

La phase 2 de la norme IFRS 9, liée au modèle général de dépréciations, ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

e) Reclassement des actifs financiers

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnel induit par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité, etc ...) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

Passifs financiers

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classés dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat ;
- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IAS 39.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur, l'effet de la réévaluation du risque de crédit propre devra être comptabilisé directement dans les capitaux propres non recyclables.

Par ailleurs, il reste nécessaire, le cas échéant, de séparer les dérivés incorporés dans les passifs financiers.

Les passifs financiers au sein du groupe AFD (hors instruments dérivés) sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts ;
- Dettes subordonnées : En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

Conformément aux avenants n°1 du 19 mars 2015 et n°2 du 24 mai 2016, à l'initiative de l'Etat et selon les modalités de la troisième étape du financement complémentaire d'un montant de 280,0 M€, un tirage de 160,0 M€ a été réalisé sur cette dernière tranche de RCS (Ressource à condition spéciale) en septembre 2017. Le tirage du solde s'élevant à 120,0 M€ est prévu pour septembre 2018, et permettra d'atteindre le montant total de 840,0 M€ pour la période 2015-2018.

Au 30 juin 2018, le solde s'élève ainsi à 720,0 M€ au lieu des 840,0 M€ prévus initialement à horizon 2017.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe AFD décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- Les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou
- L'AFD transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- L'AFD conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le groupe AFD décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le groupe AFD a décidé de ne pas appliquer la troisième phase d'IFRS 9 « comptabilité de couverture », l'AFD appliquant la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur au titre du risque couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les *swaps* de taux, et les *Cross Currency swap* (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifié, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

Concernant les *swaps* à valeur non nulle entrant dans une relation de couverture de juste valeur, la somme cumulée des variations de juste valeur de la composante couverte non nulle est étalée sur la durée restant à courir des éléments couverts.

Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres

Conformément à la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédits attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Les dépréciations sont constatées sur les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que sur les engagements sur prêts et les contrats de garanties financières qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Principe général

Le groupe AFD classe les actifs financiers en 3 catégories distinctes (appelées aussi « stages ») selon l'évolution, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif. La méthode de calcul de la provision diffère selon l'appartenance à l'un de ces 3 stages.

L'appartenance à chacune de ces catégories est définie de la façon suivante :

- Stage 1 : regroupe les actifs « sains » et n'ayant pas subi de dégradation du risque de contrepartie depuis leur mise en place. Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues (Expected Loss) sur un horizon de 12 mois ;
- Stage 2 : regroupe les actifs sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Le mode de calcul de la provision est basé statistiquement sur les pertes attendues (Expected Loss) ;
- Stage 3 : regroupe les actifs pour lesquels il existe un indicateur objectif de dépréciation (identique à la notion de défaut actuellement retenue par le Groupe pour apprécier l'existence d'un indice objectif de dépréciation). Le mode de calcul de la provision est basé, à dire d'expert, sur les pertes attendues (Expected Loss).

Notion de défaut

Le passage en stage 3 (qui répond à la définition « incurred loss » sous IAS 39) est lié à la notion de défaut qui n'est pas explicitement définie par la norme. La norme associe à cette notion, la présomption réfutable de 90 jours d'impayés et précise que la définition utilisée doit être conforme à la politique de gestion des risques de crédit de l'entité et doit inclure des indicateurs qualitatifs (i.e. rupture de « covenant »).

Ainsi, pour le groupe AFD, le « stage 3 » sous IFRS 9 se caractérise par la combinaison des critères suivants :

- Définition d'un tiers douteux au sens du groupe AFD ;
- Utilisation du principe de contagion du défaut.

Les tiers présentant un impayé supérieur à 90 jours, ou 180 jours pour les collectivités locales, ou un risque de crédit avéré (difficultés financières, restructuration financière ...) sont déclassés en « douteux » et la contagion du caractère douteux est appliquée à tous les concours du tiers concerné.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut être appréciée sur une base individuelle ou sur une base collective. Le groupe examine toutes les informations dont il dispose (internes ou externes, incluant des données historiques, des informations sur les

conditions économiques actuelles, des prévisions fiables sur les événements futurs et conditions économiques).

Le modèle de dépréciation est fondé sur la perte attendue, cette dernière doit refléter la meilleure information disponible à la date de clôture en ayant une approche prospective (forward looking).

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis son entrée au bilan, qui entraîne son transfert du stage 1 au stage 2 puis au stage 3, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit. La méthodologie retenue repose sur une combinaison de plusieurs critères notamment les notations internes, la mise sous surveillance, la présomption réfutable de dégradation significative en présence d'impayé de plus de 30 jours.

Concernant les actifs entrant dans le stage 3, l'application de la norme IFRS 9 n'a pas modifié la notion de défaut actuellement retenue par le groupe sous IAS 39.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition a été appliquée pour les titres de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti. Dans le cadre de la classification en stage 1 et 2, les contreparties bénéficiant d'une notation de très bon niveau sont systématiquement classées en Stage 1.

Mesure des pertes de crédits attendus « ECL »

Les pertes de crédits attendus sont définies comme une estimation probable des pertes de crédit actualisées pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes sur l'année à venir ou sur la durée de vie des actifs selon le stage.

Sur la base des spécificités du portefeuille du groupe AFD, les travaux menés ont permis d'arrêter des choix méthodologiques pour le calcul des pertes de crédit attendues sur tous les actifs du groupe éligibles au classement en coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres en lien avec l'application de la phase 1 de la norme IFRS 9. La méthodologie de calcul développée par le groupe repose ainsi sur des concepts et données internes mais également sur des matrices de transition externe retraitées.

Le calcul du montant des pertes de crédit attendues (ECL) s'appuie essentiellement sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) en tenant compte des profils d'amortissement.

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut permet de modéliser la probabilité qu'un contrat aille en défaut sur un horizon de temps donné. Cette probabilité est modélisée :

- à partir de critères de segmentation du risque ;
- sur un horizon de 12 mois (notée PD 12 mois) pour le calcul de la perte attendue des actifs du stage 1 ; et
- sur l'ensemble des échéances de paiements des actifs associés au stage 2 (appelée Courbe de PD à maturité ou PD lifetime).

Compte tenu du faible volume de prêts au sein du Groupe AFD, du caractère « low default portfolio » de certains portefeuilles, le Groupe AFD ne dispose pas d'une collecte des défauts historiques internes assez représentative de la réalité économique des zones d'intervention des entités du Groupe.

Pour ces raisons, le Groupe AFD a retenu une approche basée sur des transitions de notations et des probabilités de défaut communiquées par les agences de notation. Des retraitements peuvent s'avérer nécessaires sur les matrices de transition externes afin de corriger certaines irrégularités pouvant avoir un impact sur la cohérence des probabilités de défaut calculées à partir de ces matrices externes.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est modélisée pour les actifs des différents stages. Le Groupe AFD a pris en compte dans la modélisation de la LGD la valorisation des collatéraux.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour la « Probabilité de défaut », le Groupe AFD s'appuie sur les données de recouvrements externes publiées par les agences de notation. Ces données externes sont retraitées pour tenir compte des garanties personnelles ou réelles telles que peuvent présentés les actifs du groupe AFD.

Exposition au défaut (EAD):

L'exposition au défaut correspond au montant résiduel anticipé par le débiteur au moment du défaut et doit, ainsi, prendre en compte les cash-flows futurs et les éléments forward-looking. A ce titre, l'EAD tient compte :

- des amortissements contractuels du principal ;
- des éléments de tirage des lignes comptabilisées au hors bilan ;
- des éventuels remboursements anticipés.

Restructuration des actifs financiers

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur entraîne une modification des termes du contrat initial pour permettre à l'emprunteur de faire face aux difficultés financières qu'il rencontre. Si la restructuration n'entraîne pas une décomptabilisation des actifs et que les modifications des conditions sont telles que la valeur actualisée des nouveaux flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, alors une décote doit être comptabilisée dans la rubrique « coût du risque » pour ramener la valeur comptable à la nouvelle valeur actualisée.

Les gains ou pertes sur instruments financiers

Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat est comptabilisé sous cette rubrique et comprend essentiellement:

- Les dividendes, les autres revenus et les plus et moins-values réalisées ;
- Les variations de justes valeurs ;
- Les incidences de la comptabilité de couverture.

Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux est comptabilisé sous cette rubrique et comprend:

- Les dividendes et autres revenus;
- Les plus et moins-values réalisées sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

3.2.4 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008 puis en 2014 lors de l'augmentation de capital de Proparco, le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco des engagements de rachat de leurs participations.

Le prix d'exercice est défini contractuellement en fonction de l'actif net réévalué en date de la levée de l'option.

Ces engagements se traduisent dans les comptes semestriels 2018 par une dette de 206,4 M€ vis à vis des actionnaires minoritaires de Proparco en contrepartie d'une diminution des « intérêts minoritaires » pour 186,7 M€ et des « Réserves consolidées – Part du Groupe », à hauteur de - 20,8 M€.

3.2.5 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

2. ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans ;
3. ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans ;
4. ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans ;
5. ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées de 8 ans pour les progiciels de gestion et de 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

3.2.6 Les provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions sur encours souverains

La convention « relative au compte de réserve », signée le 8 juin 2015 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée, détermine le mécanisme de constitution de provisions en couverture du risque souverain et les principes d'emploi des provisions ainsi constituées.

Ce compte de réserve est destiné à (i) alimenter les provisions que l'AFD aurait à constituer en cas de défaillance d'un emprunteur souverain, (ii) servir les intérêts normaux impayés et (iii) plus généralement, contribuer à l'indemnisation de l'AFD en cas d'annulation de créances au titre des prêts souverains.

Le solde de ce compte ne peut être inférieur au montant requis pour la constitution des provisions collectives sur encours sain ou restructuré. Ce calibrage est calculée à partir des estimations de pertes attendues sur l'ensemble du portefeuille de prêts souverains (pertes à un an, pertes à terminaison, exigences réglementaires de provisions ou tout autre donnée

dont l'AFD dispose permettant d'anticiper le profil de risque du portefeuille de prêts souverains).

Les encours souverains douteux sont provisionnés. Cette dépréciation est par ailleurs neutralisée par prélèvement sur le compte de réserve.

Les dotations nettes de reprises de provisions sont enregistrées dans le Produit Net Bancaire.

Provisions sur les engagements de financement et de garanties

Les engagements de financement et de garanties qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat et qui ne correspondent pas à des instruments dérivés font l'objet de provisionnement selon les principes définis par la norme IFRS 9.

Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag. Ces prêts ont été transférés à la Sofiag.

Provision pour engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

o Les engagements de retraite et de retraite anticipée

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur.

o Les indemnités de fin de carrière et le financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global (OCI).

Au 30 juin 2018, les engagements sociaux n'ont pas fait l'objet d'une actualisation compte tenu de la stabilité des taux sur la période.

3.2.7 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Le Groupe AFD comptabilise des impôts différés essentiellement sur les plus ou moins-values latentes des titres de participations détenus par Proparco et FISEA, les dépréciations comptabilisées par Proparco sur les prêts au coût amorti et sur les plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat en appliquant les taux en vigueur.

3.2.8 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du Groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

3.2.9 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des normes comptables, relative au format des documents de synthèse des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes semestriels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

3.3 Impacts de la première application d'IFRS 9

en milliers d'euros	31/12/2017 IAS 39	Effet de l'application de la norme IFRS 9			01/01/2018 IFRS 9
		Reclassements	Ajustements de valeurs		
			Classement & évaluation des instruments financiers	Dépréciations pour risque de crédit	
Banques centrales	1 016 778				1 016 778
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	180 095	2 562 351	-18 401		2 715 368
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 567	-24 567			-
Instruments dérivés de couverture	146 851	104 307			251 158
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		2 482 611	-18 401		2 464 210
Titres à la juste valeur par résultat	8 676	-8 676			-
Instruments dérivés de couverture	1 679 788	-104 307			1 575 481
Actifs disponibles à la vente	3 016 003	-3 016 003			-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 504 971	107		1 505 078
Titres au coût amorti		843 527			843 527
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	6 613 638	-236 191	7 573	31 694	6 416 714
À vue	1 260 143				1 260 143
À terme	5 353 495	-236 191	7 573	31 694	5 156 571
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	25 437 510	-767 489	25 810	164 976	24 860 806
Autres concours à la clientèle	25 437 510	-767 489	25 810	164 976	24 860 806
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux	1 166				1 166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	778 182	-778 182			-
Actifs d'impôts différés	22 683		3 212	-7 591	18 304
Comptes de régularisation et autres actifs divers	599 443				599 443
Comptes de régularisation	53 335				53 335
Autres Actifs	546 107				546 107
Participations dans les sociétés mises en équivalence	146 156				146 156
Immobilisations corporelles	194 190				194 190
Immobilisations incorporelles	31 822				31 822
Total actif	39 717 454	-	18 301	189 079	39 924 834
Banques centrales	76				76
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	266 205				266 205
Instruments dérivés de couverture	1 057 272				1 057 272
Dettes représentées par un titre au coût amorti	29 613 863				29 613 863
Titres du marché interbancaire	679 787				679 787
Emprunts obligataires	28 214 071				28 214 071
Dettes subordonnées	720 005				720 005
Dettes envers les établissements de crédit et assimilé, au c	17 060				17 060
À vue	16 416				16 416
À terme	644				644
Dettes envers la clientèle au coût amorti	2 187				2 187
Passifs d'impôts différés	6 345		2 110		8 455
Comptes de régularisation et passifs divers	1 811 741				1 811 741
Fonds publics affectés	69 776				69 776
Autres passifs	1 741 964				1 741 964
Provisions	849 211			63 249	912 460
Capitaux propres Part du Groupe	5 798 892		15 800	124 344	5 939 036
Dotations et réserves liées	3 267 999				3 267 999
Réserves consolidées et autres	2 069 707		73 102	124 344	2 267 153
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	148 381		-57 302		91 079
Résultat de la période	312 805				312 805
Intérêts minoritaires	294 602		390	1 485	296 477
Total passif	39 717 454	-	18 301	189 079	39 924 834

L'application du premier volet « classements et évaluations » de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a conduit aux principaux effets suivants:

Reclassement des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés principalement en :

- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat à hauteur de 1 446 millions d'euros et correspondent aux parts détenues dans des fonds de placement collectifs (fonds d'investissements, OPCVM,...), les titres de participations

- avec option de vente incorporée et les instruments de dettes convertibles en actions (obligations convertibles) dont les flux contractuels ne revêtent pas le caractère SPPI;
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables à hauteur de 1 126 millions d'euros et concernent les titres de dettes détenues dans le cadre de la gestion de trésorerie. Les flux contractuels de ces titres revêtent le caractère SPPI mais leur modèle de gestion implique des cessions fréquentes ;
 - Instruments de capitaux propres dont le groupe a choisi d'opter pour une comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables à hauteur de 452 millions d'euros et concernent les titres de participations directes détenues par le groupe AFD ;
 - Titres de dettes au coût amorti à hauteur de 65 millions d'euros qui sont majoritairement regroupés dans un portefeuille de titres déposée en garantie.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie comprenait les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD avait l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Il s'agit de titres de dettes dont les flux contractuels revêtent le caractère SPPI et qui sont détenus pour collecter les flux contractuels. Ils ont été par conséquent classés en titres de dettes au coût amorti.

Reclassement des encours de prêts et créances non SPPI

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ont été pour l'essentiel éligibles à un classement au coût amorti selon IFRS 9 à l'exception d'un portefeuille de prêts dont les flux contractuels ne revêtent pas le caractère SPPI. Il s'agit de prêts dont les flux de remboursement anticipé ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Les encours ont par conséquent été reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de 1 028 millions d'euros et correspondent à 3,3 % des encours de prêts du groupe au 1^{er} janvier 2018.

Autres reclassements

Un prêt à taux d'intérêt zéro était comptabilisé à la juste valeur sur option sous IAS 39 et après analyse des caractéristiques des flux contractuels et compte tenu du modèle de gestion collecte poursuivi pour les portefeuilles de « prêts et créances », ce prêt a été reclassé en coût amorti à hauteur de 25 millions d'euros.

Les instruments dérivés de couverture pour lesquels les éléments couverts ont été reclassés dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ont été exclus du périmètre des opérations éligibles à la comptabilité de couverture et reclassés en instruments dérivés à la juste valeur par résultat à hauteur de 104 millions d'euros.

Ajustements de valeurs relatifs aux reclassements

Les ajustements de valeurs liés aux reclassements sont limités et concernent essentiellement la mise à la juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat dont 13 millions d'euros sont liés à la déqualification des instruments dérivés comptabilisés en comptabilité de couverture et 3 millions d'euros à l'ajustement des justes valeurs des prêts.

Ajustements de valeurs relatifs aux dépréciations et provisions pour risque de crédit

L'application du deuxième volet « dépréciations » de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a conduit à l'ajustement des dépréciations et provisions pour risque de crédit à la baisse sur les prêts comptabilisés au coût amorti à hauteur de 134 millions d'euros.

Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018

Actifs financiers en valeur brute

31/12/2017		01/01/2018										
		Redassements au titre d'IFRS 9										
		Banques centrales	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		
Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1			Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments de dérivés de couverture	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	titres de dettes		
Valeur du bilan selon IAS 39												
en milliers d'euros												
IAS 39	Banques centrales	1 016 778	1 016 778									
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	180 095		8 676		146 851				24 567		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (1)	24 567								24 567		
	Instruments dérivés de couverture	146 851				146 851						
	Titres à la juste valeur par résultat	8 676		8 676								
	Actifs disponibles à la vente	3 089 387		1 445 687			1 125 966	452 389			65 345	
	Instruments dérivés de couverture	1 679 788	1 575 481		104 307							
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 737 105		236 191					6 500 914			
Prêts et créances sur la clientèle	26 139 615		792 057						25 347 559			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	778 182									778 182		
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		39 620 950	1 016 778	1 575 481	- 2 482 611	104 307	146 851	1 125 966	452 389	6 500 914	25 372 126	843 527
01/01/2018												
Retraitement de la valeur comptables au titre d'IFRS 9					2 676			107		-687	12 993	
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9			1 016 778	1 575 481	2 485 288	104 307	146 851	1 126 073	452 389	6 500 226	25 385 119	843 527

(1) Prêt à taux zéro

Actifs financiers en valeur nette

31/12/2017		01/01/2018										
		Redassements au titre d'IFRS 9										
		Banques centrales	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		
Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1			Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments de dérivés de couverture	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	titres de dettes		
Valeur du bilan selon IAS 39												
en milliers d'euros												
IAS 39	Banques centrales	1 016 778	1 016 778									
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	180 095		8 676		146 851				24 567		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (1)	24 567								24 567		
	Instruments dérivés de couverture	146 851				146 851						
	Titres à la juste valeur par résultat	8 676		8 676								
	Actifs disponibles à la vente	3 016 003		1 445 687			1 125 966	379 005			65 345	
	Instruments dérivés de couverture	1 679 788	1 575 481		104 307							
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 613 638		227 930					6 417 402			
Prêts et créances sur la clientèle	25 437 510		779 240						24 823 246			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	778 182									778 182		
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		38 721 994	1 016 778	1 575 481	2 461 534	104 307	146 851	1 125 966	379 005	6 417 402	24 847 813	843 527
01/01/2018												
Retraitement de la valeur comptables au titre d'IFRS 9					2 676			107		-687	12 993	
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9			1 016 778	1 575 481	2 464 210	104 307	146 851	1 126 073	379 005	6 416 714	24 860 806	843 527

(1) Prêt à taux zéro

Passifs financiers

		31/12/2017	01/01/2018				
			Reclassements au titre d'IFRS 9				
en milliers d'euros		Valeur du bilan selon IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Passifs financiers comptabilisés au coût amorti		
			Passifs financiers à la juste valeur détenus à des fins de couvertures naturelles	Instruments de dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre
IAS 39 31/12/2017	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	266 205	266 205				
	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	266 205	266 205				
	Dettes envers les établissements de crédit	17 060	17 060				
	Dettes envers la clientèle	2 187	2 187				
	Dettes représentées par un titre	28 893 858	28 893 858				
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		29 179 310	266 205	17 060	2 187	28 893 858	
01/01/2018	Retraitement de la valeur comptables au titre d'IFRS 9						
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9			266 205	17 060	2 187	28 893 858	

Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement ont évolué de manière significative. La méthodologie de provisionnement applicable au 1^{er} janvier 2018 est décrite dans le paragraphe relatif aux instruments financiers au sein des règles et méthodes comptables. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 selon les dispositions d'IAS 39 vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1er janvier 2018 selon les dispositions d'IFRS 9 :

Transition des dépréciations sur actifs financiers

		31/12/2017	01/01/2018							
			Reclassements des montants de dépréciations							
en milliers d'euros		IAS 39 - Montant de la dépréciation	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	
			Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales		73 383							
	Actifs financiers disponibles à la vente	73 383	73 383							
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	123 467	8 261			115 206				
	Prêts et créances sur la clientèle	702 105	12 816			689 289				
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39		898 956	21 077			73 383			115 206	689 289
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9										
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39			-73 383							
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39									-31 694	-164 976
Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39										
01/01/2018	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		21 077			0			83 512	524 313

Transition des provisions sur engagements de garantie et de financement

en milliers d'euros	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement		61 427	61 427
- sur établissements de crédit		43 444	43 444
- sur clientèle		17 982	17 982
Engagements de garantie	13 372	1 823	15 195
- portefeuille de garanties Ariz	13 372	563	13 935
- portefeuille des autres garanties données		1 260	1 260
Soldes comptables de provisions	13 372	63 249	76 621

Le passage des dépréciations sur actifs financiers ainsi que les provisions sur les engagements de financement et de garantie entre le 31 décembre 2017 sous IAS 39 et le 1^{er} janvier 2018 sous IFRS 9 est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2017 IAS 39			Reclassements	Ajustements des dépréciations et des provisions selon IFRS 9	Solde au 01/01/2018 IFRS 9			
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Total			Stage 1	Stage 2	Stage 3 *	Total
Dépréciations d'actifs financiers au coût amorti	459 598	365 974	825 572	- 21 077	- 196 670	15 703	153 601	438 521	607 825
- Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 749	76 718	123 467	- 8 261	- 31 694	5 864	39 160	38 488	83 512
- Prêts et créances sur la clientèle	412 850	289 256	702 105	- 12 817	- 164 976	9 839	114 441	400 033	524 313
Dépréciations d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur les engagements de hors-bilan	13 372	-	13 372	-	63 249	8 112	68 509	-	76 621
Engagements de financement					61 427	6 852	54 575		61 427
- sur établissements de crédit					43 444	1 571	16 411		17 982
- sur clientèle					17 982	5 281	38 163		43 444
Engagements de garantie		13 372	13 372		1 823	1 260	13 935		15 195
- portefeuille de garanties Ariz		13 372	13 372		563		13 935		13 935
- portefeuille des autres garanties données					1 260	1 260			1 260
Total	472 970	365 974	838 944	- 21 077	- 133 420	23 815	222 111	438 521	684 446

* La méthodologie d'estimation des dépréciations individuelles n'a pas été impactée par la première application de la norme IFRS 9. Les dépréciations individuelles au 1er janvier sont présentées en incluant les impacts de la première application d'IFRS 9 liés aux reclassements des prêts non SPP1 à la juste valeur par résultat.

3.4 Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2018

Les données comparatives au 31 décembre 2017 ainsi que les principes comptables appliqués à ces données comparatives sont disponibles dans les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2017.

Pour les instruments financiers, les données comparatives relatives à l'exercice 2017 qui sont présentées en regard des données 2018 restent établies conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

Les reclassements et ajustements de valeur liés à la première application d'IFRS 9 ont présentées ci-dessus dans la partie 3.3 Impacts de la première application d'IFRS 9.

3.4.1 Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Notes	30/06/2018			01/01/2018			31/12/2017		
		Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
<i>en milliers d'euros</i>										
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.1	3 413	13 622	654 564	3 003	15 024	753 071	3 003	15 024	753 071
Instruments dérivés de change	1.1	93 344	290 905	4 295 512	143 622	245 975	4 775 646	143 622	245 975	4 775 646
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		135 086	-	1 046 005	104 307	-	967 246	-	-	-
Actifs/passifs désignés à la juste valeur sur option		-	-	-	-	-	-	24 567	-	25 000
Titres à la juste valeur par résultat		-	-	-	-	-	-	8 676	-	6 890
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1.2	2 440 575	-	2 470 996	2 464 210	-	2 477 987			
CVA/DVA/FVA		295	5 878	-	226	5 207	-	226	5 207	-
Total		2 672 714	310 405		2 715 368	266 205		180 095	266 205	

Note 1.1 Instruments dérivés de change et de taux d'intérêt

Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change sont évalués en juste valeur par résultat et sont par conséquent assimilés à des actifs financiers de transaction.

En IFRS, un dérivé est toujours présumé détenu à des fins de transaction (Held For Trading), sauf à démontrer et documenter l'intention de couverture et le fait que le dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture. Cette catégorie regroupe, à l'AFD, les instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture ou les couvertures de change dites « naturelles ».

Note 1.2 Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2018	Notionnel/ Encours	01/01/2018	Notionnel/ Encours
Prêts aux établissements de crédit	1.2.1	313 674	317 828	228 979	236 191
Encours sains		313 008		228 900	
Encours douteux		666		79	
Prêts à la clientèle	1.2.1	768 382	802 283	780 855	792 057
Encours sains		754 914		779 625	
Encours douteux		13 468		1 230	
Titres		1 358 520	1 350 884	1 454 376	1 449 739
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.2.2	102 978	105 829	28 476	28 464
OPCVM		339 718	330 432	549 479	539 588
Participations et autres titres détenus à LT	1.2.3	915 824	914 623	876 420	881 688
Total		2 440 575		2 464 210	

Note 1.2.1 Prêts ne remplissant pas les critères SPPI

Les contrats de prêts peuvent être assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les flux de remboursement anticipé de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt conformément aux règles comptables poursuivies par le Groupe.

Note 1.2.2 Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations convertibles sont des instruments de dettes dont les flux contractuels ne revêtent pas le caractère SPPI du fait de la nature des flux échangés et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

Note 1.2.3 Participations et autres titres détenus à long terme

Le Groupe AFD a pour objectif de favoriser les investissements privés dans les pays en développement, principalement via ses filiales Proparco et Fisea (Fonds d'investissement de soutien aux entreprises en Afrique). Il intervient ainsi notamment au travers de participations dans des fonds d'investissement, cette activité lui permettant de démultiplier l'impact de ses financements en soutenant un nombre important de sociétés dans des secteurs divers et d'ainsi favoriser la croissance économique et la création d'entreprises génératrices d'emplois.

Le groupe AFD détient également dans le cadre de son activité des participations directes avec option de vente.

Les flux contractuels de ces actifs financiers ne revêtent pas le caractère SPPI et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

Note 1.3 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat correspondent à des participations détenues par l'AFD pour lesquelles le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclable n'a pas été retenu.

Au 30 juin 2018, le Groupe a opté pour le classement en juste valeur par capitaux propres de l'exhaustivité du portefeuille de participations directes sans option de put, qui constitue la majorité des instruments de capitaux propres du groupe. Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sont par conséquent à zéro.

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

Instruments de couverture de juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018			01/01/2018			31/12/2017		
	Valeur comptable		Notionnel	Valeur comptable		Notionnel	Valeur comptable		Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif		Actif	Passif	
Couverture de juste valeur									
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 010 564	533 710	31 536 246	1 122 969	600 522	31 049 769	1 123 766	600 522	31 067 196
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	581 018	371 044	10 245 664	452 512	456 750	8 387 733	556 022	456 750	9 337 552
Total	1 591 582	904 754	41 781 910	1 575 481	1 057 272	39 437 503	1 679 788	1 057 272	40 404 748

Analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	30/06/2018
	Couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		0	412 600	8 078 005	23 045 641
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	876 862	523 012	4 651 510	4 194 279	10 245 664
Total	876 862	935 613	12 729 516	27 239 919	41 781 910

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2017
	Couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		1 342 558	565 029	6 486 484	22 673 125
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	0	514 331	4 122 560	4 700 662	9 337 552
Total	1 342 558	1 079 359	10 609 044	27 373 787	40 404 748

Note 3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018		01/01/2018	
	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période*
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 188 002	-11 976	1 126 073	-
Effets publics et valeurs assimilées	1 050 163	-11 976	1 079 492	-
Obligations et autres titres	137 839		46 581	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	388 894	-14 952	379 005	-
Titres de participation non consolidés	388 894	-14 952	379 005	-
Total	1 576 896	-26 928	1 505 078	-

*Non applicable au 1er janvier 2018

en milliers d'euros

31/12/2017*

Actifs financiers disponibles à la vente

Effets publics et valeurs assimilées	1 144 730
Obligations et autres titres à revenu fixe	75 045
Participations et autres titres détenus à LT	1 796 228
<i>Dont OPCVM</i>	549 479

Total des Actifs financiers disponibles à la vente 3 016 003

* Les actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés à hauteur de 1 446 M€ en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, 1 505 M€ en actifs financiers à la juste valeur par résultat et 65 M€ en titres de dettes au coût amorti

Note 4 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur selon le niveau de juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018				31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs/Passifs								
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 194	-	914 630	915 824				
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	339 718	-	1 185 033	1 524 752				
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 188 002	-	388 894	1 576 896				
Instruments dérivés de couverture (Actif)	-	1 591 582	-	1 591 582	1 679 788			1 679 788
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	307 983	2 422	310 405	265 334		872	266 205
Instruments dérivés de couverture (Passif)	-	904 754	-	904 754	1 057 272			1 057 272
Instruments dérivés	-	225 315	6 824	232 139				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	172 946		7 149	180 095
Actifs financiers disponibles à la vente				-	1 802 537	-	1 213 466	3 016 003

Note 5 – Instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2018		01/01/2018	
		À vue	À terme	À vue	À terme
Titres de dettes au coût amorti	5.1		862 880		843 527
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.2	1 528 913	4 986 074	1 260 143	5 156 571
Prêts et créances sur la clientèle	5.2		25 025 782		24 860 806
Total		1 528 913	30 874 736	1 260 143	30 860 904

Note 5.1 Titres de dettes au coût amorti

en milliers d'euros	30/06/2018		01/01/2018	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Effets publics et valeurs assimilées	-	674 947	-	678 973
Obligations et autres titres	-	187 933	-	164 554
Total		862 880		843 527
Dépréciations*	-	-	-	-
Total		-		-

* S'agissant des titres de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti, l'AFD a décidé d'appliquer l'analyse de risque de crédit faible (dite LCR – Low Credit Risk).

en milliers d'euros	31/12/2017
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Effets publics et valeurs assimilées	678 973
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 209
Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	778 182

Note 5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	30/06/2018		01/01/2018		31/12/2017	
	À vue	À terme	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédit au coût amorti		4 705 357		4 785 334		5 019 760
Encours sains		4 637 591		4 724 104		4 950 190
Encours douteux		67 766		61 229		69 569
Dépréciations		-82 321		-83 512		-123 467
Créances rattachées		28 353		26 827		28 852
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		17 347		12 851		13 279
Sous-total		4 668 737		4 741 500		4 938 423
Prêts à la clientèle au coût amorti		25 131 772		24 912 062		25 724 551
Encours sains		24 362 175		24 234 419		25 032 861
Encours douteux		769 597		677 643		691 690
Dépréciations		-548 623		-524 313		-702 105
Créances rattachées		73 563		66 762		78 779
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		369 070		406 296		336 285
Sous-total		25 025 782		24 860 806		25 437 510
Total des prêts au coût amorti		- 29 694 518		- 29 602 306		30 375 933
Autres créances au coût amorti						
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	1 528 913	317 389	1 260 143	414 197	1 260 143	414 197
Créances rattachées		-51		875	-	875
Total des autres créances au coût amorti	1 528 913	317 338	1 260 143	415 072	1 260 143	415 072
Total prêts et autres créances au coût amorti	1 528 913	30 011 856	1 260 143	30 017 378	1 260 143	30 791 005

Note 6 – Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dépôts de garantie sur collatéral	379 762	792 653	498 763	885 640
Fonds publics affectés		71 755		69 776
Autres actifs et passifs	244 363	925 558	100 679	772 402
Compte créditeur État français		175 986		83 922
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	624 125	1 965 953	599 442	1 811 741

Note 7 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations corporelles			Immobilisations incorporelles	Total	Total
	Terrains & aménagements	Constructions & aménagements	Autres		30/06/2018	31/12/2017
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier 2018	88 589	210 506	57 724	78 346	435 165	416 595
Acquisitions	2	1 450	1 273	7 480	10 206	27 837
Cessions/Sorties	-	-91	-623	-75	-789	-9 268
Autres mouvements	-10	-423	1 310	419	1 296	-
Changement périmètre	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2018	88 581	211 443	59 684	86 170	445 877	435 165
Amortissements						
Au 1 ^{er} janvier 2018	2 763	118 185	41 681	46 524	209 153	197 671
Dotations	89	3 898	2 045	4 242	10 275	20 490
Reprises	-	-56	-514	-9	-579	-1
Autres mouvements	-	-	7	9	16	-9 008
Changement périmètre	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2018	2 853	122 028	43 219	50 766	218 865	209 153
Dépréciations						
Au 1 ^{er} janvier 2018	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2018	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	85 728	89 415	16 465	35 404	227 012	226 012

Note 8 – Passifs financiers évalués au coût amorti

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	31/12/2017
Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti		
Dettes à vue	-	16 416
Dettes à terme	656	540
Dettes rattachées	-	104
Total des dettes envers les établissements de crédit au coût amorti	656	17 060
Dettes envers la clientèle au coût amorti		
Comptes créditeurs de la clientèle	2 733	2 187
Total des dettes envers la clientèle au coût amorti	2 733	2 187
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Titres du marché interbancaire	120 041	679 787
Emprunts obligataires	28 428 952	27 080 393
Dettes rattachées	207 461	315 309
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	798 709	818 369
Total des dettes représentées par un titre au coût amorti	29 555 163	28 893 858
Dettes subordonnées au coût amorti		
Emprunts subordonnés auprès du Trésor	720 000	720 000
Dettes rattachées	5	5
Total des dettes subordonnées au coût amorti	720 005	720 005

Echéancier des dettes représentées par un titre au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	30/06/2018
Echéancier des dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires	819 403	1 989 123	15 948 619	10 677 978	29 435 122
Titres du marché interbancaire	120 042				120 041
Total	939 445	1 989 123	15 948 619	10 677 978	29 555 163

<i>en milliers d'euros</i>	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	31/12/2017
Echéancier des dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires	2 199 148	1 119 568	11 236 807	13 658 547	28 214 071
Titres du marché interbancaire	100 045	579 742	-	-	679 787
Total	2 299 194	1 699 309	11 236 807	13 658 547	28 893 858

Dettes représentées par un titre par devise

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	30/06/2018
Dettes représentées par un titre par devise						
Emprunts obligataires	21 852 374	7 056 676	112 305	348 518	65 250	29 435 122
Titres du marché interbancaire	120 041					120 041
Total	21 972 415	7 056 676	112 305	348 518	65 250	29 555 163

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	31/12/2017
Dettes représentées par un titre par devise						
Emprunts obligataires	21 919 413	5 776 248	107 386	345 157	65 867	28 214 071
Titres du marché interbancaire	679 787					679 787
Total	22 599 200	5 776 248	107 386	345 157	65 867	28 893 858

Note 9 – Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises disponibles	Écart de change	30/06/2018
Provisions						
Inclus dans le coût du risque						
Risques filiales DOM	25 466	25 466	1 744	1 757	0	23 709
Autres provisions pour risque	45 173	108 423	424	18 422	0	92 168
<i>Sous total</i>	<i>70 639</i>	<i>133 889</i>	<i>2 168</i>	<i>20 179</i>	<i>0</i>	<i>115 878</i>
Exclus du coût du risque						
Provision pour charges - Prêts souverains	680 724	680 724	31 948	2 510	-13	710 148
Charges de personnel	93 600	93 600	0	0	0	93 600
Provision pour risques et charges	4 248	4 248	266	1 266	0	3 248
Total	849 211	912 460	34 382	23 955	-13	922 874
Dépréciations d'actifs						
Établissements de crédit	46 749	38 488	-274	4 693	2 992	36 514
Crédits à la clientèle	412 850	400 033	45 386	19 788	1 792	427 424
<i>Dont Coût du risque</i>			<i>40 936</i>	<i>22 500</i>		
Autres créances	10 844	10 844	-	-	-	10 844
Groupe d'actifs homogènes	365 974	169 304	31 417	33 716	-	167 005
<i>Dont Coût du risque</i>			<i>31 417</i>	<i>33 716</i>		
Total	836 416	618 669	76 529	58 196	4 784	641 787

3.4.2 Notes relatives au Compte de résultat

Note 10 – Produits et charges d'intérêts par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2018 IFRS	31/12/2017 IFRS
Sur les actifs financiers évalués au coût amorti		
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes		
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)		
Sur les passifs financiers évalués au coût amorti		
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		
Autres intérêts et charges assimilés		
Charges d'intérêts		
		30/06/2018
Sur les actifs financiers évalués au coût amorti		380 611
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales		2 028
Prêts et créances		369 056
Titres de dettes		9 527
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres		2 176
Titres de dettes		2 176
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		34 430
Prêts et créances		34 430
Opérations avec les établissements de crédit		5 992
Opérations avec la clientèle		28 438
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		309 725
Autres intérêts et produits assimilés		234
Total produits d'intérêts		727 177
Sur les passifs financiers évalués au coût amorti		231 228
Passifs financiers évalués au coût amorti		231 228
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		316 517
Autres intérêts et charges assimilés		318
Total charges d'intérêts		548 063

	30/06/2017
<i>en milliers d'euros</i>	
Opérations avec les établissements de crédit	151 751
Intérêts sur prêts	149 233
Intérêts sur placements	2 518
Opérations avec la clientèle	327 885
Opérations sur instruments financiers	213 747
Actifs disponibles à la vente	1 481
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	10 018
Dérivés de couverture	202 248
Total produits d'intérêts	693 384
Opérations avec les établissements de crédit	223 770
Opérations avec la clientèle	82 867
Opérations sur instruments financiers	217 464
Dettes représentées par des titres	200 399
Dettes subordonnées	694
Dérivés de couverture	16 370
Autres charges d'intérêts	-
Total charges d'intérêts	524 100

Note 11 – Commissions nettes

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions sur engagement	-	-	-	12	-	12
Commissions de suivi et de dossier	31 065	496	30 569	21 261	808	20 452
Commissions d'instruction	3 017	-	3 017	5 726	-	5 726
Commissions sur dons et subventions	7 901	-	7 901	3 692	-	3 692
Commissions diverses	3 173	310	2 863	3 236	1 927	1 310
Total	45 156	806	44 350	33 927	2 735	31 192

Note 12 – Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018		
	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat retraités de l'impact change	Impact change sur instruments dérivés	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-18 183	5 534	-12 649
Dividendes reçus	3 186	-	3 186
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 008	-	2 008
Prêts et couverture à la juste valeur par résultat	-23 376	5 534	-17 843
Résultat de la comptabilité de couverture	17 421	2 214	19 635
– Variation de la couverture de JV	-218 786	2 222	-216 564
– Variation de l'élément couvert	236 207	-8	236 199
Couverture naturelle	-12 216	-15 640	-27 856
CVA/DVA/FVA	-602	-	-602
Total	-13 580	-7 892	-21 472

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2017		
	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat	Impact change sur instruments dérivés	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat net du change
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-14 498	2 263	-12 235
Instruments à la juste valeur sur option	-526	-	-526
Résultat de la comptabilité de couverture	45 896	328	46 224
– Variation de la couverture de JV	-113 253	-	-113 253
– Variation de l'élément couvert	159 149	328	159 476
Couverture naturelle	254 525	-239 496	15 029
CVA/DVA/FVA	3 535	-	3 535
Total	288 932	-236 906	52 027

Note 13 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 389
Gains ou pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	56
Gains ou pertes sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-1 264
Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	5 181

Note 14 – Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Bonifications	102 707	105 197
Autres produits	3 309	14 661
Total	106 016	119 859

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour diminuer le coût de la ressource ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur.

Note 15 – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Charges de personnel		
Salaires et traitements	85 333	77 432
Charges sociales	32 836	29 238
Intéressement	3 721	4 632
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 400	8 139
Dotations/Reprises de provisions	-	-1 000
Refacturation personnel Instituts	-5 948	-6 763
Total	125 343	111 678

–Autres frais administratifs

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Autres frais administratifs		
Impôts et taxes	8 507	9 995
<i>dont application de la norme IFRIC 21</i>	3 309	3 601
Services extérieurs	56 423	48 360
Refacturation de charges	-622	-351
Total	64 308	58 004

Note 16 – Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018
Dépréciations sur actifs sains (Stage 1) ou dégradés (Stage 2)	17 906
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	12 125
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	10 433
Engagements par signature	1 692
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	5 781
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-8 134
Engagements par signature	13 915
Dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-15 176
Stage 3 : Actifs dépréciés	-18 436
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-14 575
Engagements par signature	-3 861
Autres provision pour risques	3 260
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	2 730
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-4 145
Récupérations sur prêts et créances	1
Décotes sur crédits restructurés	-1 919
Coût du risque	-3 332

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2017		
	Dotations	Reprises	Total
Provisions et dépréciations collectives	5 276	78 302	73 026
Dépréciations individuelles créances non souveraines	50 984	40 951	-10 033
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	10 723	1	-10 722
Coût du risque	66 983	119 254	52 271

Note 17 – Mises en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018		31/12/2017		30/06/2017	
<i>Impacts</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
SIC	45 225	629	43 555	-169	44 209	486
Socredo	103 474	2 502	102 601	4 765	23 988	1 123
Simar	-	-	-	-	101 402	3 566
Total	148 699	3 132	146 156	4 596	169 599	5 175

Note 18 – Impôts sur les sociétés

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Impôts sur les bénéfiques	-4 654	-13 070
Impôts exigibles	-7 524	-11 710
Impôts différés	2 871	-1 360
Situation fiscale latente		
<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	30/06/2017
Résultat net	107 093	238 456
Impôts sur les bénéfiques	-4 654	-13 070
Résultat avant impôts	111 747	251 526
Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)	-39 722	-38 865
Incidence sur l'impôt sur les sociétés de la consommation (ou création) de déficits reportables	35 068	53 760
Total des éléments en rapprochement (B)	35 068	25 795
Charge nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	-4 654	-13 070

Les impôts différés ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes :

- Les impôts différés sur la base des Dépréciations ont été estimés sur la base des taux suivants : 34,43 % pour le stage 1 et 25,83 % pour le stage 2 ;
- Les impôts différés sur la base des plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts, les participations et les obligations convertibles ont été estimés sur la base du taux 34,43 %.

Note 19 – Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	31/12/2017
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de financement reçus de l'État français	120 000	120 000
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	675 422	786 508
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	463 433	479 206
<i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	463 433	479 206
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 605 206	1 732 334
Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 846 584	10 257 041
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	81 362	82 053
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	500 506	502 904

Les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.

3.5 Risque de crédit

○ Concentration du risque de crédit

Actifs financiers au coût amorti

	Actifs sains		Actifs douteux Strate 3	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Strate 1	Strate 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Valeur comptable					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	5 545 787	400 906		292	5 946 693
Notation BB+ à BB-	2 844 349	2 295 364		21 959	5 139 713
Notation B+	389 405	316 231			705 636
Notation B	332 724	846 045			1 178 769
Notation B-	3 444	499 074			502 518
Notation CCC à D-		4 042	673 916		677 958
Total au 30 Juin 2018	9 115 709	4 361 662	673 916	22 252	14 151 287
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	6 444 984	395 382			6 840 367
Notation BB+ à BB-	3 309 133	1 425 220			4 734 353
Notation B+	310 399	273 261			583 660
Notation B	159 838	676 665			836 503
Notation B-	14 675	421 611			436 286
Notation CCC à D-			582 017		582 017
Total au 01 Janvier 2018	10 239 029	3 192 139	582 017		14 013 186

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Actifs sains		Actifs douteux Strate 3	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Strate 1	Strate 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Valeur comptable					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	1 902 114				1 902 114
Notation BB+ à BB-					
Notation B+					
Notation B					
Notation B-					
Notation CCC à D-					
Total au 30 Juin 2018	1 902 114				1 902 114
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	1 875 064				1 875 064
Notation BB+ à BB-					
Notation B+					
Notation B					
Notation B-					
Notation CCC à D-					
Total au 01 Janvier 2018	1 875 064				1 875 064

Engagements de financement

	Engagements sains		Engagements douteux Strate 3	Engagements financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Strate 1	Strate 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Montant de l'engagement					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	1 274 094	3 513		577	1 277 606
Notation BB+ à BB-	1 030 297	185 912		2 671	1 216 209
Notation B+	164 844	52 754			217 598
Notation B	111 911	182 989			294 900
Notation B-	122 500	246 741		4 262	369 241
Notation CCC à D-			42 027		42 027
Total au 30 Juin 2018	2 703 646	671 908	42 027	7 511	3 417 581
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	1 522 207	2 550			1 524 757
Notation BB+ à BB-	967 433	56 255			1 023 688
Notation B+	113 150	10 144			123 294
Notation B	135 138	331 853			466 991
Notation B-	58 145	161 344			219 489
Notation CCC à D-			22 407		22 407
Total au 31 décembre 2017	2 796 073	562 145	22 407	-	3 380 625

Engagements de garantie

	Engagements sains		Engagements douteux Strate 3	Engagements financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Strate 1	Strate 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Montant de l'engagement					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	83 042				83 042
Notation BB+ à BB-	5 679	360 937		22 656	366 617
Notation B+					
Notation B	80 590	9 645			90 235
Notation B-					
Notation CCC à D-			19 083		19 083
Total au 30 Juin 2018	169 312	370 582	19 083	22 656	558 977
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	115 248	4			115 253
Notation BB+ à BB-	9 645	363 855			373 500
Notation B+					
Notation B	74 027				74 027
Notation B-					
Notation CCC à D-			19 824		19 824
Total au 31 décembre 2017	198 921	363 859	19 824		582 604

○ **Exposition au risque de crédit : Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er Janvier 2018	5 864	39 160	38 488	83 512
Variations des dépréciations des Actifs au coût amorti sur les EDC				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-3 936	4 719	-1 974	-1 191
Total Variations dépréciations	-3 936	4 719	-1 974	-1 191
Au 30 Juin 2018	1 928	43 879	36 514	82 321

Actifs au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er Janvier	9 839	114 441	400 033	524 313
Variations des dépréciations des Actifs au coût amorti sur la clientèle				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	50	35	15 186	15 271
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-6 546	3 380	12 205	9 038
Total Variations dépréciations	-6 496	3 415	27 391	24 310
Au 30 Juin 2018	3 343	117 856	427 424	548 623

Engagements de financement et garantie

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
Au 1er Janvier	8 112	68 510	-	76 622
Variations des dépréciations des Engagements de financement et de garantie				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	805	1 428	-	2 233
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-2 497	-15 343	3 861	-13 980
Total Variations dépréciations	-1 692	-13 915	3 861	-11 746
Au 30 Juin 2018	6 420	54 595	3 861	64 875

3.6 Informations complémentaires

3.6.1. Bilan FMI

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2018	31/12/2017
Actif		
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 434 697	1 435 002
<i>A vue</i>	677 033	532 746
<i>A terme</i>	757 665	902 255
Comptes de régularisation	33 705	57 091
Total de l'actif	1 468 402	1 492 093
Passif		
Dettes représentées par un titre	1 453 441	1 481 064
<i>Emprunts obligataires</i>	1 434 000	1 434 000
<i>Dont intérêts courus</i>	19 441	47 064
Comptes de régularisation et passifs divers	14 961	11 029
Total du passif	1 468 402	1 492 093

Les prêts consentis au Fonds monétaire international (FMI) au titre de la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC), financés par des emprunts obligataires émis par l'AFD et complétés par des instruments de couverture conclus avec diverses contreparties bancaires, sont réalisés pour le compte et aux risques de l'État français. À l'exception d'une commission de gestion d'un montant de 0,2 M€, la gestion du canton FMI n'a pas d'incidence sur la situation financière du Groupe AFD.

3.6.2. Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2018

Le 23 août 2018, un actionnaire minoritaire de Proparco a notifié sa volonté de lever l'option de rachat de ses actions par l'AFD. Le rachat ultérieur de ces titres portera la participation de l'AFD dans Proparco à 74%.

Aucun autre élément significatif, postérieur à la date du 30 juin n'est intervenu.

C. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de l'Agence Française de Développement, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2, 3.2 et 3.3 des Etats Financiers qui exposent les modalités et les effets de l'application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments Financiers » à compter du 1^{er} janvier 2018.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 septembre 2018

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 25 septembre 2018

Mazars

Pascal BROUARD

Associé

Nicolas de LUZE

Associé

D. Responsable du rapport financier semestriel

Nom et fonction

Monsieur Philippe Bauduin : Directeur général adjoint

Attestation du responsable

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 25 septembre 2018

Le Directeur général adjoint

Philippe Bauduin